



Intention générale du mois de Novembre 1898

APPROUVÉE ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

La Charité envers les pauvres

I

A l'égoïsme froid et mesquin qui rapetisse les cœurs et sépare les hommes entr'eux par la double barrière de l'orgueil et de l'insensibilité, JÉSUS-CHRIST est venu opposer la divine flamme de charité qui dilate les cœurs et les unit par le double attrait de la douceur et de l'humilité. C'est le feu dont il a dit : " Je suis venu mettre le feu sur la terre et je ne veux rien tant que d'en voir tout le monde embrasé." (Luc 12, 49). " Dieu est charité," dit saint Jean, et JÉSUS-CHRIST dont le Cœur adorable est le sanctuaire de l'amour substantiel, a voulu que tous les membres de son corps mystique fussent animés de ce même Esprit : la loi nouvelle, c'est la loi d'amour et de charité, c'est elle qui régit l'église, et il proclame que la marque à laquelle on distinguera ses disciples véritables de ceux qui ne le sont pas, sera la charité envers le prochain. (Joan. 15, 12.)